

Contrat L441 Régime FONPEL Informations techniques et financières

Les informations techniques et financières permettant d'apprécier la situation du régime FONPEL, sont les suivantes :

Provision Mathématique Théorique (PMT) de votre régime au 31/12/2021 :

La Provision Mathématique Théorique (PMT) ou passif du régime, représente la provision à constituer par l'assureur pour servir, immédiatement et dans le futur, les rentes correspondant aux nombres de points acquis. La PMT est calculée sur la base des tables de mortalité et de la courbe des taux règlementaire en vigueur à la date du calcul.

Provision Technique Spéciale (PTS) de votre régime au 31/12/2021 :

La Provision Technique Spéciale (PTS) représente les avoirs du régime. Elle est constituée de la PTS au 1er janvier de l'exercice visé ci-dessus, de laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations versées (nettes des chargements inclus dans les cotisations et de taxes) ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs affectés à la PTS (y compris les produits correspondant aux éventuels crédits d'impôts attachés à la détention de ces mêmes titres et placements).

Plus ou Moins-Values Latentes (PMVL) de votre régime au 31/12/2021 :

73 152 440 €

Les PMVL représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la PTS (c'est-à-dire la valeur de cotation des titres sur les marchés financiers à la date de calcul), et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur au moment de leur acquisition).

Historique des Taux de couverture de votre régime aux 31/12 pour les 10 derniers exercices clos à partir de 2017 :

Date	Taux de couverture
31/12/2017	118,4%
31/12/2018	126,4%
31/12/2019	126,8%
31/12/2020	124,2%
31/12/2021	128,9%

Le taux de couverture du régime compare les avoirs du régime, PMVL incluses, et son passif (PMT). Il est égal au rapport entre, d'une part, la somme de la PTS et des PMVL nettes sur les actifs affectés à la PTS et, d'autre part, la PMT à cette même date, soit (PTS + PMVL) / PMT. Le taux de couverture du régime conditionne les évolutions de la valeur d'acquisition et de la valeur de service de vos points.

Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) de votre régime au 31/12/2021 :

La Provision Technique spéciale complémentaire (PTSC) est constituée lorsque les avoirs du régime, PMVL incluses, ne sont pas suffisants pour couvrir le passif du régime (PMT). C'est-à-dire lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. L'assureur affecte alors à cette PTSC des actifs représentatifs de ses réserves ou de ses provisions (autres que ceux représentatifs de ses engagements réglementés) à hauteur de la différence entre le montant de la PMT et la PTS + PMVL.

Baisse de la valeur de service du point de votre régime :

Au regard des conditions prévues par la convention de votre régime, la valeur de service du point de votre régime ne peut pas diminuer.

Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) de votre régime au 31/12/2021 :

0€

Lorsqu'une baisse de la valeur de service de l'unité de rente est décidée, l'assureur évalue le montant de la variation de la provision mathématique théorique (PMT) résultant de cette baisse. Une Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR) est alors constituée par affectation des actifs précédemment affectés à la PTSC, et sur laquelle sont prélevées les prestations servies. Au regard des conditions prévues par la convention de votre régime, la valeur de service du point de votre régime ne peut pas diminuer, le montant de la PTSR de votre régime est donc égal à 0.

Evolution cumulée au cours des cinq derniers exercices de la valeur de service du point de votre régime : + 3.11 %

Historique des valeurs de service de votre régime sur les 5 dernières années :

Date Valeurs de service pour l'âge de référence¹

 $\begin{array}{lll} 01/01/2022 & 1,84222 \in \\ 01/01/2021 & 1,82398 \in \\ 01/01/2020 & 1,81545 \in \\ 01/07/2019 & 1,80642 \in \\ 01/01/2019 & 1,79565 \in \\ 01/01/2018 & 1,78672 \in \\ \end{array}$

¹ L'âge de référence est passé de 65 ans à 67 ans le 1^{er} avril 2020